

Action syndicale : l'indispensable réflexion

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1154

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'indispensable réflexion

RÉFÉRENCE

Emploi, chômage, société. De l'urgence à l'alternative. SIT, 16 rue des Chaudronniers, case postale 343, 1211 Genève 3; tél. 022/310 50 44.

(jd) Le Syndicat interprofessionnel des travailleurs et travailleuses (SIT) est une organisation originale à plus d'un titre. Comme son nom l'indique, il regroupe des salariés de différents secteurs professionnels et a su prendre pied dans des branches qui sont restées les parents pauvres du mouvement syndical comme par exemple l'hôtellerie-restauration et l'agriculture. Mais ce souci d'organiser aussi les travailleurs les plus vulnérables ne conduit

pas pour autant le SIT à un activisme aveugle. Bien au contraire, le syndicat genevois appuie ses interventions sur une réflexion approfondie et la recherche d'un nouveau projet social: agir vite et penser loin, telle est la ligne directrice du SIT. Ce mot d'ordre est plus que jamais d'actualité alors que les syndicats sont appelés à riposter à la dégradation des conditions de travail tout en offrant une alternative crédible au néolibéralisme dominant.

Sa réflexion et ses propositions d'action, le SIT les présente en 40 pages dans le dernier numéro de son bulletin d'information. Dans un premier chapitre, le SIT dresse le constat de la crise (chômage, perte d'emplois, pauvreté, inégalités, désarroi social et idéologique) et tente de comprendre comment on en est arrivé là: fondamentalement, c'est à la fin d'un modèle de croissance qu'on assiste, à la fin du modèle fordiste qui a permis de conjuguer production et consommation de masse. Aujourd'hui il ne s'agit plus de régler une machine économique qui a des ratés mais bien de changer la machine.

Le SIT passe ensuite en revue les deux stratégies possibles pour sortir de la crise: celle de la déréglementation et de la flexibilité qui fait porter aux seuls salariés le poids de la relance (baisse des salaires et dégradation des conditions de travail); celle d'un nouveau projet social où les syndicats seraient reconnus comme des partenaires de plein droit pour négocier les inconvénients de la nouvelle organisation du travail contre des avantages en temps, en pouvoir et en répartition de la richesse. Cette partie est particulièrement originale et stimulante pour ce qui a trait au rôle de l'Etat et à son articulation au marché, ainsi qu'à l'organisation des entreprises.

Enfin le SIT propose une série de mesures — protection accrue des travailleurs, redéploiement économique axé sur la qualité, amélioration de la formation, fiscalisation des cotisations sociales des employeurs, semaine de 35 heures —, sans oublier des actions immédiates en faveur des chômeurs. ■

L'année électorale 1994

(cfp) Plusieurs cantons ainsi que les communes zurichoises renouvelleront leurs autorités en 1994 (les élections fédérales auront lieu à l'automne 1995).

Première date à retenir, le 23 janvier, avec l'élection d'un conseiller d'Etat à Bâle-Ville, pour remplacer l'élus du Parti démocrate-social, formation née de la scission du Parti socialiste. Deux candidats s'opposent, l'un issu du parti détenteur actuel du siège et l'autre du Parti socialiste. A noter pour la petite histoire que le prétendant démocrate-social est le neveu de l'ancien conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi et que la candidate socialiste est la fille d'un ancien conseiller national PDC.

Du 23 janvier au 17 avril, les 171 communes zurichoises éliront leurs municipaux et, dans douze d'entre elles seulement, leurs conseils communaux. Nombre de communes de plus de 10 000 habitants sont en effet restées fidèles au système des assemblées communales. A Zurich et Winterthour, les deux conseils seront élus le 6 mars. La campagne est notamment marquée par les annonces de la section cantonale de l'UDC sur le thème sécuritaire; on se souvient de l'exploitation du meurtre d'une jeune scout dans un bois zurichois. La section présidée par Christoph Blocher s'est maintenant rendue coupable de manipulation de statistiques pour imputer aux «gentils» l'augmentation de la criminalité constatée ces dernières années.

En mars, les électeurs du Laufonais éliront leurs six députés au Grand Conseil de Bâle-Campagne, où ils rejoindront les élus de 1991. Ce conseil aura dorénavant 90 membres, ce qui impliquera une transformation de la salle où il siège.

Des élections cantonales se dérouleront aussi dans les cantons de Vaud, Berne, Jura, Glaris, Obwald, Nidwald et Zoug. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jacques Longchamp
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

PARLEMENT

Y a-t-il un législateur dans la salle?

(jd) Légiférer, telle est la fonction première du parlement, sous réserve bien sûr des droits du peuple. Mais on sait que dans les faits l'essentiel du travail se déroule en dehors du plénum. Dans l'administration tout d'abord qui ébauche un projet, le soumet à la consultation des milieux intéressés, l'affine ou le remanie cas échéant. Puis dans les commissions parlementaires qui passent le texte proposé au peigne fin de la critique avant de le transmettre aux